

La République du Centre, 6 février 2021

DÉPARTEMENTALES/RÉGIONALES ■ Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, souhaite que les élections se tiennent en juin

« Ne pas être otages de la pandémie »

Le Sénat a adopté un report des élections régionales et départementales à l'été, mais ce vote peut être repoussé jusqu'à fin 2022, en cas de crise sanitaire.

Alain Chénier, député PS de la Loire-Atlantique.

Le Sénat s'est penché en faveur d'un report des élections régionales et départementales à l'été 2021, mais ce vote peut être repoussé jusqu'à fin 2022, en cas de crise sanitaire.



Aujourd'hui, les conditions de vaccination n'ont pas permis de voter d'ici fin mai. Il y a une question de santé publique. Dans le cadre de la loi, il y a une possibilité de voter par correspondance et par procuration qui peut être adoptée par l'Assemblée nationale.

Il faut publier la marge d'erreur dans les sondages.

Notre position, c'est de voter dès que possible, mais ce n'est pas prioritaire. Il faut un report de consultation de telle manière que les élections régionales et départementales puissent se tenir en juin.

Cela veut donc dire 51 % plus ou moins 2,5 % et 45 % plus ou moins 2,5 % - ce n'est pas le cas pour tous à l'heure actuelle. La bonne solution, même si c'est moins simple, est de voter par correspondance et par procuration.

Il faut publier la marge d'erreur dans les sondages.

Dans la loi, nous avons prévu qu'il fallait diffuser la marge d'erreur dans les sondages. C'est une obligation pour les médias.

« Ces propositions, au Sénat, ont été particulièrement bien accueillies par le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, nous avons proposé des dispositions pour favoriser le vote en cas d'épidémie et limiter la déconfinement de manière à diffuser les élections à l'été 2021.

« Ces propositions, au Sénat, ont été particulièrement bien accueillies par le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, nous avons proposé des dispositions pour favoriser le vote en cas d'épidémie et limiter la déconfinement de manière à diffuser les élections à l'été 2021.

« Ces propositions, au Sénat, ont été particulièrement bien accueillies par le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, nous avons proposé des dispositions pour favoriser le vote en cas d'épidémie et limiter la déconfinement de manière à diffuser les élections à l'été 2021.

« Ces propositions, au Sénat, ont été particulièrement bien accueillies par le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, nous avons proposé des dispositions pour favoriser le vote en cas d'épidémie et limiter la déconfinement de manière à diffuser les élections à l'été 2021.